

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION

Incorporation dans le

Domaine public

lotissement FILLEUX/MARTINEAU

85 012

DATE DE CONVOCATION

8 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

UNANIMITE

Archives
X

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le dix huit mars à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - LE GUEUT -
BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT - Mme LAFAYE -
Mmes DEVIGNE - GAUDIN - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEAU -
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - Melle BARRAUD-DUCHERON - Mme CENAC -
MM. GEOFFROY - LACOTTE - CANDAU - THOMAS - Mmes FONTAN - DE GAYE -
BUCHET - MM. MONNARD - LAPERCHE -

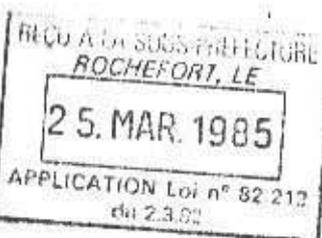
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARBAT par M. FABER
DAUZIDOU par M. MOST

EXCUSES : MM. BERNARD - POTENNEC -

Absents : MM.

Mme DEVIGNE



a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 12 Novembre 1984, le
Conseil Municipal a décidé l'incorporation des voies de
desserte et espaces libres du lotissement FILLEUX-MARTINEAU
dans la voirie communale et désigné Me BARDE, pour régulariser
l'opération auprès des Hypothèques.

./.

Il convient de modifier cette délibération quant à la désignation du Notaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Du l'exposé de M. le Rapporteur

Considérant que Me DUFOUR Notaire à ROYAN a été chargé de la rédaction de toutes les transactions dans le lotissement "FILLEUX-MARTINEAU"

DECIDE :

- de désigner Me DUFOUR, Notaire à ROYAN en remplacement de Me BARDE.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pr EXTRAIT CONFORME,
Pr le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



Pour le maire
Le premier adjoint

M. M. M. M.